



COMMUNE d'ÉLOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte-rendu réunion
du 16 novembre 2015

Les transports et la mobilité

ÉTAIENT PRESENTS

M. Michel ORIEZ, Maire
Mme Charlotte ZILLIOX, Adjointe
M. Dominique GASPARI, Adjoint
M. Ralph OCHEM, Conseiller municipal délégué

Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB
Mme Hélène Kauffmann-Bellefleur

En début de réunion, la commission revient sur le compte-rendu du 26 octobre dernier relatif au potentiel foncier. Mme Peureux apportera les modifications nécessaires.

Mme Kauffmann décrit le réseau routier de la commune structuré à partir de l'axe principal de la D23 en direction de Grosmagny.

Pour rejoindre Éloie depuis Offemont, en voiture, les élus signalent qu'il est plus rapide de prendre la D7 que la desserte du Pays-Sous-vosgien (D5).

La D23 n'est pas classée en voie bruyante même si le trafic y est soutenu, notamment aux heures de pointe. Le ressenti du trafic reste raisonnable pour les élus et la limitation de vitesse à 70 km/h sur la première portion de la D23 n'est pas décriée par la population.

En termes de stationnement, le diagnostic du PLU doit comprendre un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Une visite de terrain a permis d'élaborer cet inventaire et plusieurs poches de stationnement ont été identifiées autour de la mairie-école et devant la Maison du Temps Libre (MTL) avec une centaine de places comptabilisées.

Les élus signalent que certains habitants laissent leur voiture en journée sur la place Jean Moulin dans le cadre d'une organisation de covoiturage.

Aucun problème de stationnement n'est à signaler. Les besoins sont satisfaits. M. Kauffmann questionne les élus sur l'opportunité de matérialiser des places de dépôt minute devant l'école.

En matière de transport collectif, Mme Kauffmann précise que le SMTC a mis en place son Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda Programmé (SDA'AP), lequel détaille la mise en accessibilité des points d'arrêts (programmation temporelle et financière).

Adopté en conseil syndical le 24 septembre 2015, ce schéma n'a retenu aucun point d'arrêt prioritaire à Éloie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

La commune possède déjà deux arrêts accessibles dans le sens Giromagny-Belfort (« Éloie » et « Chaume »).

Mme Kauffmann indique qu'il serait intéressant, si la commune en est d'accord et si elle dispose des moyens financiers, de rendre accessible ces arrêts dans l'autre sens.

M. Gaspari indique qu'il serait opportun de mettre en accessibilité l'arrêt « Verdoyeux » à la place de celui situé Place Puteau.
L'AUTB vérifiera cette proposition.

Concernant les déplacements doux, un renforcement du maillage peut être envisagé notamment à des fins de loisirs et pour les déplacements à l'intérieur du village.

Avant de clore la réunion, quelques échanges s'engagent sur les questions relatives au patrimoine.

M. Ochem rappelle que la création de la commune est relativement récente et que les bâtiments remarquables les plus anciens ont disparu, comme la ferme Zeller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.